

Point de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 17 octobre 2025.

VU le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;

VU les statuts de l'université d'Orléans ;

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du vendredi 17 octobre 2025.

Ledit procès-verbal est joint en annexe.

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 17 octobre 2025.

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	25
Membres représentés :	3
Total :	28

Décompte des votes :

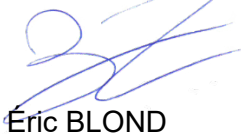
Abstentions :	1
Votants :	27
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 6 février 2026

Le Président de l'Université



Eric BLOND

DELAI DE RECOURS : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.



Procès-Verbal du Conseil d'administration

Séance du 17 octobre 2025

ORDRE DU JOUR :

Informations générales.

POLITIQUE GENERALE

1. Convention de Coordination Territoriale : présentation et discussion.
2. Bilan du Vice-président Égalité, Diversité, Inclusion.
3. Plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2025-2027.
4. Bilan annuel du Service Commun de Documentation (SCD).

POLITIQUE FORMATION ET VIE ETUDIANTE

5. Création de la licence « Professorat des écoles » pour la rentrée 2026 (INSPE).
6. Ouverture du Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures (CPES) « Sciences des données, environnement et gestion des ressources naturelles » commun à l'UFR DEG et à l'OSUC pour septembre 2026.
7. Attribution des subventions aux projets associatifs dans le cadre du fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) - commission du 25/09/2025.

AFFAIRES GENERALES

8. Révision des statuts de l'Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre-Val de Loire (OSUC).
9. Présentation des conventions signées entre le 1^{er} septembre 2024 et le 1^{er} septembre 2025 dans le cadre de la délégation de pouvoir du Président accordée par le Conseil d'Administration.

Synthèse des présences et représentations :

Membres du Conseil d'administration :	Présence	Procuration donnée à :
Etudiants		
BEDU Elodie	Excusée	Mme TRICARD
<i>BA Abou</i>	Excusé	
CACHOT Jeanne	Excusée	
<i>TURLEQUE Chloé</i>	Excusée	
FOUQUET Iris	Présente	
<i>GABIN Léna</i>		
LAPORTE Arthur	Excusé	
<i>NATALI Maelys</i>	Excusée	
MOREAU Simon	Excusé	
<i>FOURNIAU Mathys</i>	Excusé	
RAGUENET DE SAINT ALBIN	Excusé	
<i>LE MENE Quentin</i>	Excusé	
Professeurs et assimilés		
ABOUDA Lotfi	Présent	
ANDREAZZA Caroline	Présente	
BALAN Lavinia	Présente	
BLOND Éric	Présent	
CAIOZZO ROUSSEL Anna	Excusée	Mme PIERFELICE
DE PERSIS Stéphanie	Présente	
LEGER Christophe	Excusé	Mme PIERFELICE
ZOUKOUA Éric-Alain	Présent	
Autres EC, enseignants et chercheurs		
CATEL David	Présent	
EGUETHER Thibaut	Présent	
HENNINGER Aline	Excusée	Mme TRICARD
MATHIEU Nathalie	Présente	
PARET Karine	Présente	
PIERFELICE Vittoria	Présente	
TREPPOZ Armelle	Excusée	M. CATEL
TRICARD Elodie	Présente	
Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Bibliothèques		
BION David	Présent	
BOCHE Alexis	Excusé	Mme ROIGNOT
LARIGAUDERIE Thierry	Présent	
MARTINS DA SILVA Rosa	Présente	
RICHET Delphine	Présente	
ROIGNOT Amélie	Présente	
Personnalités extérieures		
BESNIER Anne	Excusée	
<i>MERCIER Romain</i>	Excusé	
GAIL France-Aimé	Excusée	
HAMON Ludovic	Excusé	
LABADIE Nadia	Excusée	
<i>MALBO Gérard</i>	Excusé	
MONTILLOT Florent	Présent	
<i>PICARD Fanny</i>		
PILLIERE Henry	Présent	
REY Julien	Présent	

Quorum (début de séance) : le quorum est atteint.

- Nombre de présents : 21 / Nombre de procurations : 6.

Invités permanents présents :

M. ARTUSO, Directeur de cabinet.

M. CHAVRIER, Vice-président Égalité, Diversité, Inclusion.

Mme LORIOT, Directrice Générale des Services Adjointe à la Formation et à la Vie Etudiante.

Mme MAGNERON, Directrice de l'INSPE.

M. MAKASSY, représentant du Recteur, Chancelier des universités.

M. MOAL, Vice-président délégué à la vie des campus.

Mme RUILIER, Directrice Générale des Services.

M. TOURNASSAT, Directeur de l'OSUC.

Invités au titre de la séance (par ordre alphabétique) :

M. COVIAUX, Chef du service des affaires juridiques.

Mme LEORNARD, Directrice du pôle d'Appui aux Projets, à la Recherche et à l'Innovation.

M. SERISIER, Directeur du Service Commun de Documentation.

M. TCHARA, Responsable de la mission Égalité-Diversité-Inclusion.

Secrétariat de séance assuré par :

Mme CAILLAUD, secrétaire du cabinet.

Mme KRUMHORN, Cheffe de cabinet.

La séance démarre à 9h00.

Elle est présidée par M. Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans.

1. Informations générales :**Accueil d'un nouveau membre au sein du Conseil d'Administration :**

Le Président rappelle les récents mouvements dans la composition du Conseil d'administration, puis invite Mme Élodie TRICARD à se présenter. Maîtresse de conférences à l'Université d'Orléans, rattachée à l'INSPE, Mme TRICARD précise qu'elle siégera désormais au Conseil d'administration au titre de la liste « Nous Sommes l'Université », en remplacement de M. Olivier ROZENBAUM.

Prochain séminaire d'établissement :

Le Président invite les membres du Conseil d'administration à noter la date du 27 novembre 2025, retenue pour le prochain séminaire d'établissement, auquel les administrateurs sont conviés.

La thématique de cette édition sera les relations internationales, abordée sous tous leurs aspects : formation, recherche, partenariats, mobilité... Ce séminaire sera ouvert à des intervenants extérieurs, notamment au Studium. Le Président annonce également la venue de Mme Emmanuelle GARNIER, Présidente de Campus France et en charge de la commission des relations internationales à France Universités, qui assurera la conférence inaugurale et participera à la journée d'échanges. Le Président explique qu'il s'agira d'un moment convivial et stimulant, propice à la réflexion collective et à la rencontre entre acteurs de l'établissement.

Mise en place d'une première année de santé à Montargis :

Le Président évoque ensuite un sujet ayant récemment fait l'objet d'articles de presse à savoir le projet d'ouverture d'une première année de santé à Montargis. Deux articles ont ainsi circulé : l'un annonçant cette ouverture, le second mettant en avant l'absence de communication préalable de ce projet avec le doyen de la faculté de médecine de l'Université de Tours et l'ordre des médecins, d'où la nécessité de clarifier la situation.

Le Président rappelle qu'un texte national prévoit la mise en place d'une première année de santé dans chaque département à compter de la rentrée 2027. Dans ce cadre, une concertation régionale a été conduite sous l'égide du Recteur, en lien avec les préfets de département, la préfète de région et les présidents des universités d'Orléans et de Tours. Le Recteur devait ainsi remonter pour le 15 octobre 2025 une note précisant la stratégie de la région académique pour répondre à cette obligation légale nouvelle.

Le Président rappelle que la région Centre-Val de Loire accueille à ce jour des Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) à Tours ainsi qu'à Orléans. L'Université d'Orléans a, par ailleurs, une Licence Accès Santé (discipline STAPS) à Bourges et avait une Licence Accès Santé en économie à Châteauroux (qui a été fermée cette année).

Au regard de cet état des lieux, plusieurs sites ont ainsi été envisagés. Pour le département d'Eure-et-Loir, la réflexion a porté sur le choix du lieu d'implantation le plus adapté entre Dreux, Châteaudun et Chartres, aucune de ces trois villes ne disposant actuellement d'une licence. Au terme de l'analyse, Chartres s'impose comme le site prioritaire : la ville bénéficie déjà de la présence d'un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), actuellement en cours de relocalisation dans de nouveaux locaux, et l'Université d'Orléans y est également implantée. Le couplage entre la formation IFSI et une première année de santé y apparaît donc particulièrement pertinent. Blois est également identifié, mais jugé moins urgent, compte tenu de sa proximité avec Tours et Orléans. Montargis, enfin, a été évoqué à l'initiative du Président, qui souligne la situation particulière de ce territoire : difficultés de mobilité vers Orléans, population aux ressources modestes et faible taux de poursuite d'études supérieures. L'idée d'y implanter une première année de santé a ainsi été jugée intéressante par la préfète de région et intégrée à la note transmise au ministère. Le Président de la Région, informé de cette proposition, s'est montré particulièrement satisfait et a souhaité communiquer rapidement sur le sujet. À la suite de cette communication, la presse a contacté le directeur de l'UFR de médecine de l'Université de Tours, qui a commenté cette annonce. Le Président a rappelé qu'il n'était pas possible de connaître à l'avance la décision du ministère sur cette proposition. Le Président précise que cette note propose donc un ordre de priorité Chartres-Montargis-Blois, mais que la faisabilité dépendra strictement des moyens alloués par le ministère.

Le format envisagé serait que les modules santé resteraient dispensés en visioconférence, comme c'est déjà le cas pour la majorité des étudiants de première année, cette modalité ayant démontré son efficacité et sa pertinence. Le débat s'est concentré sur la création éventuelle d'une licence santé régionale, projet jugé ambitieux mais dont la faisabilité semble compromise en raison du manque de moyens humains et financiers. L'alternative privilégiée consisterait à s'appuyer sur les IFSI, avec un parcours mixte articulant environ 50 % d'enseignements IFSI et 50 % d'enseignements santé. En cas de validation de cette première année, les étudiants pourraient poursuivre en médecine ou en kinésithérapie à Orléans, ou encore en médecine, kinésithérapie, pharmacie, odontologie ou maïeutique à Tours. En revanche, les modalités de poursuite d'études pour les étudiants non validants demeurent un point sensible : la possibilité d'intégrer la filière infirmière doit être étudiée, tout en prenant en compte la réticence potentielle de certains étudiants à se réorienter vers ce cursus. Un groupe de travail piloté par Denis ANGOULVANT, avec la participation de Carine SALLIOT, Éric DUVERGER et du professeur BAILLY, a été constitué pour élaborer cette première année de formation et définir les passerelles entre filières. À ce stade, la maquette de référence prévoit une répartition des enseignements de 40 % santé, 40 % mineure de réorientation et 20 % transversal. Parallèlement, cinq groupes de travail nationaux ont été mis en place afin

d'accompagner la réforme qui prévoit la suppression des parcours Accès Santé (PASS) et Licence Accès Santé (L.AS) au profit d'un nouveau dispositif. Ces groupes associent diverses disciplines, notamment lettres, sciences et psychologie, car la réforme impactera fortement les filières non médicales, telles que la L.AS STAPS, dont la répartition actuelle (70 % STAPS, 30 % santé) pourrait être profondément modifiée si l'on passe à un schéma 40-40-20. Le Président précise que le ministère reste ferme sur le calendrier, la mise en œuvre du nouveau dispositif devant intervenir au plus tard à la rentrée de septembre 2027.

Projet d'aménagement du campus de Chartres :

Le Président présente ensuite le projet en cours de réflexion sur Chartres. L'objectif global serait de regrouper sur un même site autour de l'IUT, Polytech, l'INSPE, un espace de vie étudiante et une restauration universitaire, constituant ainsi un véritable pôle universitaire complet à Chartres.

Le Président développe le projet d'implantation de Polytech et de l'INSPE sur le site de l'IUT de Chartres. Les premières propositions de la ville de Chartres sont jugées très positives avec une première tranche de travaux qui permettrait d'accueillir Polytech et financée à hauteur de 6,6 millions d'euros intégralement par la Ville. La deuxième tranche permettrait l'extension des locaux de l'IUT et le développement d'une usine-école. Et enfin, la troisième tranche permettrait la création d'un bâtiment pour l'INSPE, probablement sur l'actuel parking. Le projet bénéficie déjà du soutien de la Ville, du Département et de la Région, ce qui laisse envisager un démarrage rapide des discussions financières. En parallèle, la Ville proposerait la cession d'un bâtiment de logements sociaux situé en face de l'IUT, avec son terrain, pour le transformer en résidence étudiante et espace de restauration, en partenariat avec le CROUS. Concernant les liens avec l'IFSI, les locaux libérés par Polytech et l'INSPE sur Eure-et-Loir campus permettraient d'y installer l'IFSI.

Le Président conclut en mentionnant le développement progressif de ce campus. Ainsi l'IUT de Chartres a vu une hausse de ses effectifs de plus de 50 % et vise d'ailleurs à terme les 600 étudiants et Polytech est passé d'un à deux groupes de formation. Le Président rappelle également la création du double diplôme ingénieur-pharmacien et son démarrage timide cette année mais promis à un développement progressif, en cohérence avec la spécialité pharmacosmété présente sur le site.

Il souligne, enfin, que ces projets s'inscrivent dans une stratégie territoriale équilibrée et ambitieuse pour renforcer la présence universitaire dans les départements.

M. PILLIERE évoque sa crainte que les jeunes de Chartres, comme ceux de Montargis, restent davantage attirés par Paris pour suivre des études de médecine que par Tours ou Orléans. Il serait sans doute plus pertinent de miser sur le développement de filières comme Polytech, dont l'implantation locale a davantage de chances de susciter l'adhésion et de porter ses fruits.

Le Président fait le constat intéressant et quelque peu contre-intuitif concernant les mobilités étudiantes. Selon les chiffres observés sur Parcoursup, un nombre important de jeunes d'Île-de-France candidatent désormais à Orléans pour intégrer les parcours PASS et L.AS. Sur environ 3 500 candidats, près de la moitié proviennent de la zone sud francilienne. « Nous avons longtemps pensé que les jeunes cherchaient systématiquement à aller vers Paris, mais les données que nous observons montrent une tendance inverse », a-t-il indiqué. Le Président pense que cette évolution peut s'expliquer par des raisons économiques. En revanche, il exprime une forte préoccupation concernant la situation de Montargis, où le taux de poursuite d'études supérieures est jugé alarmant et rappelle que cette difficulté s'explique par des réalités sociales bien identifiées. Il insiste sur la nécessité de traiter ce sujet comme une priorité, estimant qu'il s'agit d'un enjeu majeur d'égalité des chances et de justice territoriale, et appelle à la mise en place d'actions spécifiques pour soutenir l'accès à l'enseignement supérieur dans ce bassin particulièrement fragilisé.

A la suite de ces informations et après annonce du quorum, le Président propose de démarrer l'étude des points de l'ordre du jour.

1. Convention de Coordination Territoriale : présentation et discussion.

Le Président rappelle que ce dossier est ancien et suivi depuis longtemps, mais qu'il n'a jamais été présenté à ce nouveau Conseil d'Administration. Il explique que la convention avait été discutée et votée positivement par le précédent Conseil d'Administration, avec quelques modifications apportées au texte initial. Malgré ce vote, la convention n'a jamais été signée. Le Président propose donc de présenter le dossier aux membres, afin que chacun comprenne les enjeux et la structure de la convention, d'expliquer les raisons pour lesquelles la signature n'a pas été effectuée à l'époque et pourquoi la signature est envisagée aujourd'hui puis d'ouvrir la discussion avec les membres sur le contenu et les implications de la convention.

Le Président précise qu'à l'issue de ces échanges, les mêmes discussions auront lieu dans les Conseils d'administration des deux établissements concernés (Université de Tours et INSA). Une version consolidée de la convention sera ensuite présentée au Conseil d'Administration pour un vote officiel. Il rappelle également que l'INSA est une exception, puisque son Conseil d'administration n'a pas changé et que la discussion y sera donc plus rapide. Des échanges parallèles sont en cours avec le ministère, qui a reçu le document. Le Président note que le ministère a changé de responsables depuis la première transmission, ce qui pourrait entraîner des réactions nouvelles et des ajustements à prendre en compte dans la version consolidée. En conclusion, tous ces éléments permettront d'aboutir à une version finale de la convention, prête à être soumise au vote.

Le Président présente le projet de Convention de Coordination Territoriale puis s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. CATEL indique avoir relevé un paragraphe central de la convention de coordination territoriale situé à la page 5 sur 9. Il explique qu'ils souhaitent, avec sa collègue Mme MARTINS DA SILVA, proposer une modification concernant l'INSPE. Cette intégration paraît importante car l'INSPE joue un rôle significatif dans la formation initiale et continue des enseignants. L'objectif de cette proposition est de donner au paragraphe une portée plus large et durable que celui du cadre strictement lié aux réformes actuelles.

Le Président précise que la proposition doit être formulée à l'oral et suggère d'envoyer ensuite le texte au cabinet de la présidence.

M. CATEL présente la proposition de modification : *« Dans le cadre de cette convention, à l'échelle régionale, une réflexion collective autour des enjeux liés à la formation des enseignants sera également menée. Il s'agit de favoriser des échanges et des coopérations susceptibles de faire émerger des orientations partagées, en lien avec les besoins de formation (formation initiale et continue) identifiés au niveau de l'académie. Une démarche collaborative sera engagée pour soutenir cette dynamique. »*

Le Président indique qu'il n'a pas d'objection sur le fond et précise que le texte sera transmis aux collègues de l'Université de Tours et de l'INSA afin de vérifier que cela ne pose pas de difficultés. Il rappelle que l'idée est de rendre le paragraphe moins centré sur la réforme actuelle et plus orienté vers une approche collective régionale de la formation des enseignants.

M. MONTILLOT demande si le paragraphe ne concerne pas plutôt l'INSPE, expliquant que son interprétation initiale n'était pas la même.

Le Président explique que, dans le jargon de l'Éducation nationale, les « métiers de l'enseignement » désignent strictement les enseignants.

La directrice de l'INSPE, Mme MAGNERON, présente dans l'assemblée est invitée à donner son avis d'experte sur ce point.

Mme MAGNERON précise que la proposition formulée englobe à la fois la formation initiale et la formation continue, ce qui est important puisque dans le cadre de la formation continue, des besoins peuvent émerger au niveau de l'académie, notamment via l'école académique de la formation continue du rectorat, qui peut faire appel aux universités pour développer des actions

de formation continue. Que ce soit l'Université d'Orléans, l'Université de Tours ou l'INSA, les établissements sont en capacité de proposer des dispositifs conjuguant formation et recherche, citant l'exemple de la Maison Pour La Science (MPLS) qui articule formation continue des enseignants et recherche.

Le Président confirme son accord pour conserver cette orientation, tout en adaptant la formulation afin de ne pas perdre de vue la notion de formation des enseignants au métier de l'enseignement.

La proposition retenue est donc la suivante : « *Dans le cadre de cette convention, à l'échelle régionale, une réflexion collective autour des enjeux liés aux métiers de l'enseignement sera également menée. Il s'agit de favoriser des échanges et des coopérations susceptibles de faire émerger des orientations partagées, en lien avec les besoins de formation (formation initiale et continue) identifiés au niveau de l'académie. Une démarche collaborative sera engagée pour soutenir cette dynamique.* »

Le Président remercie les membres pour cette proposition et pour la modification apportée en temps réel, permettant d'aboutir à une version améliorée.

M. ABOUDA souligne que, de manière générale, le texte paraît quelque peu en retrait sur l'aspect formation. Il rappelle que par rapport aux autres volets de la convention, c'est ce point qui soulève le plus de difficultés. Des résistances peuvent apparaître lorsque des formations sont créées sur d'autres sites, alors que des formations similaires existent déjà, ce qui crée une contradiction apparente. Il note qu'il n'est pas certain que le ministère soit convaincu, mais que les démarches entreprises montrent qu'il y a des pistes à explorer.

Le Président ajoute que, malgré ces difficultés, il est possible à moyen terme de développer un travail commun avec les collègues de Tours. La collaboration existante, notamment via des laboratoires communs et des co-habilitations en master, constitue une base solide pour envisager une complémentarité plus fine et cohérente à l'échelle régionale. Il précise qu'il serait souhaitable de ne pas envisager la fermeture d'une formation pour en maintenir une seule sur un site, mais plutôt de travailler à une organisation régionale plus cohérente. La question de la carte des formations régionales est un vrai enjeu, car chacun craint la fermeture de formations existantes. Il donne l'exemple de formations doublées sur plusieurs sites, comme à Blois, Chartres et Orléans, qui persistent malgré un faible nombre d'étudiants par site, en raison de besoins spécifiques, comme la formation à la production. Cette logique peut s'appliquer à d'autres disciplines où les effectifs sont faibles mais où la consolidation sur un site unique pourrait être bénéfique. Le Président insiste sur le fait que la concurrence entre établissements publics, tels que les écoles d'ingénieurs ou les IAE, est réelle face au développement rapide du privé. Il évoque l'exemple du secteur de la santé, où une première année à Orléans peut être suivie d'une deuxième année à Tours, ce qui constitue une approche intelligente et pourrait être transposable à d'autres formations. Il conclut en rappelant qu'il existe un véritable potentiel de collaboration régionale et qu'il n'y a pas de risque immédiat d'effondrement du nombre d'étudiants en région Centre-Val de Loire. Au contraire, la région est légèrement en retard par rapport au nombre de bacheliers. Travailler ensemble pourrait améliorer significativement l'offre de formation. Il note toutefois que la crainte des collègues demeure liée à la perception d'un risque de fermeture, alors que des masters communs, par exemple en mécanique, mathématiques ou économie, bénéficient justement de la collaboration et seraient probablement fermés s'ils existaient uniquement à Orléans. La collaboration représente donc une opportunité, mais elle nécessite un réel engagement pour convaincre l'ensemble des acteurs. Le débat s'arrête sur ce point.

Le Président interrompt brièvement la séance pour introduire une pause conviviale, signalant la présence de petites tasses à l'effigie de l'université et taguées de la phrase « J'irais où tu iras » et encourageant chacun à y inscrire son nom. Il explique que ces tasses permettront d'éviter l'augmentation des tarifs des distributeurs pour ceux qui les utilisent et réduiront l'usage de gobelets jetables.

2. Bilan du Vice-président Égalité, Diversité, Inclusion.

3. Plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2025-2027.

Le Président remercie l'ensemble des personnes ayant contribué à l'ancien plan ainsi que celles ayant participé à l'élaboration du nouveau, et souligne le rôle particulier de M. TCHARA en tant que chargé de mission Égalité-Diversité-Inclusion. Il rappelle que ce plan d'action est une obligation légale au regard de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 et qu'il permet de progresser de manière concrète sur les questions d'égalité professionnelle. Le Président invite M. CHAVRIER, Vice-président délégué Égalité, Diversité, Inclusion à présenter son bilan. Cette présentation est couplée à celle du plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2025-2027.

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme ROIGNOT présente une explication de vote de la FSU et rappelle que cette position a été exprimée à plusieurs reprises et est directement liée à l'action 47 qui prévoit d'externaliser le dispositif d'écoute de la cellule. La FSU craint que cette privatisation entraîne une dégradation de la qualité d'écoute des potentielles victimes de l'université, notamment si les personnes chargées de cette écoute ne connaissent pas le fonctionnement interne de l'établissement. Confier cette mission importante à une structure externe, réduit la puissance publique et la capacité de l'Université d'Orléans à agir sur ces questions. Mme ROIGNOT estime qu'il serait préférable de recruter des personnes qualifiées sur ces questions ou de former celles déjà en poste. Elle mentionne également que l'augmentation du nombre de sollicitations, qui justifie l'externalisation, devrait plutôt conduire à une réflexion sur les causes de cette explosion des demandes plutôt que de confier le dispositif à une entreprise privée. Elle conclut en confirmant que la FSU s'abstiendra sur ce plan.

Le Président réagit en soulignant que l'abstention peut apparaître comme une position confortable lorsqu'on sait que le plan sera, de toute façon, adopté par d'autres. Il précise cependant que si l'ensemble des membres du Conseil adoptait une telle posture, le plan d'action ne serait pas mis en œuvre et la cellule d'écoute n'existerait tout simplement pas, ce qui constituerait une véritable régression pour l'établissement.

Poursuivant son propos, le Président revient sur la question de l'internalisation et de l'externalisation de certaines missions. Il rappelle que les personnes actuellement en charge de l'écoute au sein de la cellule ne sont pas des professionnelles de ce domaine et qu'elles ne disposent notamment pas de formation en psychologie. Dès lors, confier cette première phase d'écoute à des spécialistes, issus du champ professionnel de la santé mentale et de la prise en charge des victimes, permettrait d'améliorer sensiblement la qualité du dispositif et de garantir une meilleure neutralité dans le traitement des situations. Il insiste sur le fait que la démarche ne consiste pas à refuser toute internalisation, mais à reconnaître que certains métiers exigent des compétences techniques ou psychologiques spécifiques que l'université n'a pas vocation à développer en interne. Il rappelle, à titre d'exemple, que l'hébergement et la restauration des étudiants ont depuis longtemps été confiés au CROUS, structure spécialisée dans ce type de missions. Il faut donc savoir accepter que certaines activités relèvent d'une expertise externe, complémentaire à l'action de l'établissement. Le Président évoque ensuite les risques qu'impliquerait une internalisation prolongée de la mission d'écoute. Maintenir le même petit nombre de personnes à ces fonctions pendant de nombreuses années pourrait conduire à une situation où ces collègues auraient connaissance de la quasi-totalité des histoires internes, parfois sensibles, de l'université. Une telle concentration d'informations pourrait, à terme, poser des problèmes de confidentialité, d'impartialité ou simplement d'usure professionnelle. Il revient ensuite sur la question de l'évolution du nombre de sollicitations adressées à la cellule.

Il nuance le terme d'explosion employé, estimant qu'il s'agit davantage d'une augmentation significative liée à une meilleure visibilité du dispositif et à la confiance accrue qu'il suscite au sein de la communauté universitaire. Ce constat positif traduit l'efficacité du travail mené, mais met aussi en lumière la nécessité de mieux définir les périmètres d'intervention. En effet, certains collègues et usagers se tournent désormais vers la cellule pour des problématiques qui relèvent en réalité de la gestion des ressources humaines ou d'autres services de l'université. Le Président estime donc qu'un travail de clarification et de communication devra être mené afin de repréciser les missions et les champs d'action de la cellule. Il souligne également que la question de la pérennisation du dispositif s'est imposée naturellement. Dans un premier temps, la cellule a été mise en place avec les moyens du bord, mobilisant des collègues volontaires qui ont accepté d'assumer ces responsabilités en plus de leurs missions habituelles. Mais, avec le temps, et au regard du bon fonctionnement du dispositif et de la reconnaissance de son utilité, il n'est plus possible de se reposer uniquement sur la bonne volonté et l'investissement personnel. Il devient nécessaire de penser le long terme : cela implique la création de postes dédiés ou la mise en place d'une organisation hybride, associant des ressources internes à une externalisation partielle de la mission. Le Président précise à cet égard que l'externalisation envisagée concerne uniquement la phase d'écoute, le reste de la procédure resterait bien évidemment géré en interne par l'université. Il conclut en indiquant que l'objectif final est bien de pérenniser la cellule dans son ensemble.

M. CHAVRIER complète les propos du Président en insistant sur la dimension humaine et émotionnelle du travail accompli par les membres de la cellule. Il souligne que la charge de travail, mais aussi la charge mentale, sont particulièrement lourdes pour les agents impliqués, car certaines situations traitées peuvent être humainement éprouvantes, voire déstabilisantes. Ces situations exigent non seulement du temps, mais aussi une grande disponibilité émotionnelle et une capacité d'écoute soutenue. Il rappelle que les membres de la cellule ne sont pas, pour la plupart, des psychologues ou des professionnels de la prise en charge psychologique. Ils agissent avec engagement et sérieux, mais dans les limites de leurs compétences. C'est précisément ce constat qui justifie le choix d'une externalisation partielle de la mission. Cette externalisation ne concerne que la phase de primo-écoute, c'est-à-dire le premier contact avec les personnes victimes ou témoins, qui nécessitent un accompagnement spécifique. Le suivi, quant à lui, restera pleinement assuré en interne, sous la responsabilité directe de la cellule, qui conservera la coordination et la supervision des situations. M. CHAVRIER insiste sur ce point : l'université ne se désengage pas, au contraire. La cellule garde la main sur l'ensemble du dispositif. Elle continuera à recevoir les signalements, les comptes rendus.... L'externalisation n'a donc pas vocation à remplacer la cellule, mais à la renforcer et à lui permettre de travailler dans de meilleures conditions, en s'appuyant sur des compétences complémentaires. Il revient ensuite sur l'évolution du nombre de signalements enregistrés ces derniers mois. L'augmentation observée ne doit pas être interprétée comme un signe de dégradation de la situation, mais plutôt comme un indicateur du bon fonctionnement du dispositif. Cette hausse résulte avant tout d'une meilleure visibilité de la cellule et d'une plus grande confiance de la communauté universitaire. Les campagnes d'information et de communication menées récemment ont permis à un plus grand nombre de personnes de connaître l'existence de la cellule, ses missions, et les modalités de contact. Il précise, par ailleurs, que cette hausse des signalements recouvre des réalités variées. Une partie d'entre eux concerne effectivement des situations de violence, de harcèlement ou de discrimination. Mais d'autres signalements relèvent de problématiques connexes, qui ne débouchent pas nécessairement sur une procédure disciplinaire ou pénale, mais appellent néanmoins un accompagnement. Ces situations, bien que ne relevant pas strictement du cadre de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, nécessitent une prise en charge humaine et institutionnelle. Enfin, M. CHAVRIER rappelle que la cellule peut également intervenir pour des situations qui touchent indirectement les membres de la communauté universitaire, même lorsque les personnes directement concernées sont extérieures à l'établissement. Dans ces cas, l'université agit par solidarité et par souci de prévention, afin d'assurer un climat de travail et d'étude serein pour l'ensemble de ses personnels et étudiants.

Cette capacité d'intervention large témoigne, selon lui, de la maturité et de la responsabilité de la démarche engagée.

Mme DE PERSIS soulève une question sur l'axe 2 « se rapprocher de la parité dans les champs disciplinaires » pour apporter une certaine nuance. En effet, dans certaines disciplines, la parité n'est pas réaliste et pourrait entraîner un effet pervers, avec une sursollicitation de certaines personnes.

M. CHAVRIER répond que cette question dépend de la temporalité à laquelle on regarde le problème posé. La parité ne peut pas être atteinte immédiatement et peut avoir des effets pervers d'où l'idée d'agir en amont pour améliorer la représentativité dans le temps, notamment via des actions de sensibilisation dans les lycées et collèges. Il a également été développé des conventions avec le rectorat pour déconstruire les stéréotypes dans les choix d'action qui sont faits auprès des étudiants et étudiantes dans certaines disciplines. M. CHAVRIER revient à ce propos sur un échange tenu la veille avec les membres du Conseil académique où il avait été évoqué la création d'une exposition consacrée à la valorisation des femmes dans le domaine de l'informatique. Cette exposition met en lumière des parcours inspirants et cherche à déconstruire les idées reçues sur la place des femmes dans les métiers du numérique. Dans le prolongement de cette initiative, une vidéo de présentation a été réalisée et est désormais utilisée par les collègues du département d'informatique lors des journées portes ouvertes pour sensibiliser les futurs étudiants et étudiantes. Il précise que l'exposition ne se limite pas à l'université : une partie de celle-ci va circuler dans plusieurs collèges et lycées de la région académique, afin de toucher un public plus large et d'encourager les jeunes filles à s'orienter vers des filières où elles sont encore sous-représentées.

Mme MARTINS DA SILVA indique qu'elle soutient pleinement le principe de l'externalisation de la primo-écoute. Selon elle, cette orientation va dans le bon sens, car l'université ne dispose pas, en interne, des compétences spécialisées nécessaires pour prendre en charge convenablement les situations de souffrance ou de violence. Ces missions exigent un savoir-faire psychologique et une posture professionnelle que seuls des experts formés peuvent assurer dans de bonnes conditions, tant pour les victimes que pour l'institution. Mme MARTINS DA SILVA profite de son intervention pour pointer certaines limites observées dans la gestion de situations passées. Elle évoque notamment le cas de l'INSPE, où plusieurs dossiers complexes ont donné le sentiment que les difficultés étaient gérées avant tout en interne, parfois par déplacement des personnes concernées ou en laissant simplement le temps passer. Elle estime que cette manière de procéder a souvent conduit à envoyer un mauvais signal, en donnant l'impression que les problèmes étaient mis de côté plutôt que véritablement traités.

Le Président rappelle que les enquêtes internes nécessitent du temps et que la perception d'inaction par les victimes ne reflète pas la réalité, car les procédures sont en cours.

M. CHAVRIER ajoute que l'accompagnement des personnes comprend des aspects psychologiques, médicaux, sociaux et juridiques et que des mesures de remédiation ou de sanction ne peuvent pas être imposées avant la finalisation de la procédure appropriée. Il insiste sur le fait que l'accompagnement et l'enquête nécessitent du temps pour garantir un traitement juste. Il cite également l'embauche d'un psychologue du travail pour soutenir les situations délicates.

Même si elle comprend bien les raisons qui ont poussé à externaliser ce dispositif, Mme TRICARD exprime un point de vigilance sur le fait que des ressources internes connaissant le terrain pourraient être mobilisées pour l'accompagnement. Elle convient toutefois que certains points restent à approfondir, notamment la prise en compte des différences hommes-femmes dans l'évaluation des risques professionnels, ainsi que la question du congé hormonal et l'élargissement du périmètre des discriminations aux discriminations syndicales, par exemple, qui devraient être inscrit dans ce plan ou au moins rappeler que ce périmètre est plus large que celui aujourd'hui présent.

M. CHAVRIER répond que la prise en compte du genre dans les risques professionnels a été intégrée dans le plan, que la question du congé menstruel fait l'objet d'une réflexion plus large sur la santé au travail, pour intégrer la dimension hormonale aux travaux et qu'une évaluation diagnostic préalable est nécessaire avant toute projection. Il rappelle toutefois que, pour la question des congés, l'université n'a pas le pouvoir de créer des droits à l'échelle uniquement de l'établissement. Concernant les discriminations, il rappelle que la cellule prend en compte les 25 types de discriminations définis par le Code pénal, bien que le plan ne couvre pas toutes ces dimensions de manière exhaustive.

Le Président précise que même si certains postes pourraient théoriquement prendre en charge cette mission, ces personnes sont déjà occupées par leurs missions existantes et que la création de postes reste une solution Ressources Humaines (RH) nécessaire pour répondre à ces besoins.

Mme ROIGNOT estime qu'il s'agit avant tout d'un choix de gestion des RH plutôt que d'une nécessité fonctionnelle. Selon elle, la question ne relève pas d'un manque de compétences internes, mais plutôt d'un arbitrage en matière de politique RH. Elle explique que l'université dispose déjà, en son sein, de personnels qualifiés et formés, capables d'assurer ce type de mission. Elle cite notamment la présence d'une psychologue du travail et d'assistantes sociales, des professionnels dont les métiers reposent précisément sur l'écoute, l'accompagnement et la confidentialité. Ces agents ont une véritable légitimité et une déontologie forte, qui garantissent la discrétion et la neutralité indispensables à ce type de dispositif. Elle réagit, par ailleurs, à une remarque formulée précédemment, selon laquelle l'internalisation prolongée ferait courir le risque que certaines personnes, trop longtemps impliquées, finissent par connaître toutes les histoires internes de l'établissement et que cela devienne problématique sur le plan de la confidentialité. Elle conteste fermement cette idée, en précisant que les professionnels concernés respectent les règles de secret professionnel et ne colportent pas d'informations au sein de l'université. Elle plaide enfin pour une autre approche : plutôt que d'externaliser la mission d'écoute, elle propose de miser sur la formation et la professionnalisation des personnels déjà présents. Former davantage les agents, renforcer leurs compétences, leur offrir des espaces de supervision et de soutien permettrait, selon elle, de conserver la maîtrise du dispositif en interne, tout en garantissant sa qualité et son éthique. Elle insiste sur le fait qu'externaliser n'est pas la seule voie possible et qu'une politique RH ambitieuse, valorisant les ressources existantes, pourrait répondre efficacement aux besoins identifiés.

Mme TRICARD nuance en expliquant que certains professionnels internes pourraient intervenir de manière pertinente et réactive.

Le Président insiste sur la réalité des contraintes de temps et de charge des personnels.

Le Président soumet le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2025-2027 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	21
Membres représentés :	6
Total :	27

Décompte des votes :

Abstentions :	5
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	21
Contre :	1

→ **Vote du Conseil** : le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2025-2027 est adopté.

4. Bilan annuel du Service Commun de Documentation (SCD).

Le Président rappelle que, conformément aux statuts des services communs, chacun d'entre eux doit présenter chaque année un rapport d'activité devant le Conseil d'administration. Cette présentation a pour objectif à la fois de rendre compte des actions menées au cours de l'année écoulée et d'ouvrir un échange sur les perspectives d'évolution du service. Le Président invite M. SERISIER, Directeur du SCD à présenter son bilan. M. SERISIER complète les éléments envoyés aux administrateurs.

Réussites majeures :

- Réussite de l'intégration des personnels de l'INSPE (devenue la BU des sciences de l'éducation, de l'enseignement et de la formation au 1^{er} janvier en 2025), qui contribue au maillage documentaire territorial
- Reconnaissance de la bibliothèque des études en santé comme BU à part entière qui renforce la couverture documentaire sur tous les sites.
- Fréquentation en hausse des BU : Augmentation de plus de 30 % chaque année de la fréquentation depuis 2022, notamment à la BU Sciences (320 000 entrées/an) et à la BU Droit (300 000), ainsi qu'un succès croissant de la bibliothèque numérique pluridisciplinaire et ouverte 7 jours/ 7, 24h/24 (1,7 million de consultations/an).
- Partenariats avec d'autres services universitaires pour des permanences, des ateliers de médiation, participation au bien-être étudiant, et initiatives comme le prêt de matériel ou la braderie annuelle.
- Promotion active avec la célébration à venir des 10 ans du portail HAL dans le cadre des Sciences ouvertes, accompagnement de publications en open access, signalement des thèses 2024.

Fragilités identifiées :

- Les absences prolongées de personnels impactent fortement le fonctionnement, surtout avec des horaires étendus (jusqu'à 22h pour la BU Sciences).
- Le morcellement documentaire : La dispersion des bibliothèques sur le territoire complique la gestion harmonisée des ressources et des effectifs.
- Pas d'unité des horaires d'ouverture des BU.

Évolutions du métier :

- Nouveaux rôles : les bibliothécaires doivent désormais assumer des missions d'animation de la vie étudiante, de médiation culturelle et de bien-être, nécessitant des profils hybrides.
- Transformation des espaces : développement des tiers-lieux pour concilier tradition documentaire et modernité des usages.
- Gestion des collections : passage d'un modèle de stock à un modèle de flux, avec une réduction progressive du papier face à la hausse des coûts des abonnements.
- Impact de l'IA : nécessité de monter en compétences pour garantir la qualité et la fiabilité des contenus diffusés.

Perspectives :

- Refonte du référentiel d'activités : mise à jour d'ici Noël pour intégrer de nouveaux indicateurs quantitatifs et qualitatifs.
- Revitalisation du Conseil documentaire : ouverture à un dialogue plus large avec la communauté universitaire.
- Schéma directeur documentaire : adaptation aux nouveaux enjeux, incluant le projet Madeleine, le pôle santé, et les développements territoriaux à Châteauroux et Bourges.

M. SERISIER souligne le dynamisme du SCD, mais insiste sur la nécessité d'un soutien accru des enseignants-chercheurs et des instances universitaires pour réussir la modernisation du service.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme DE PERSIS demande une précision sur le document de présentation du bilan du SCD. Elle relève qu'en première page, il est indiqué que 4 925 étudiants ont été formés à la recherche, et souhaite savoir s'il s'agit de la formation à la recherche documentaire.

M. SERISIER confirme qu'il s'agit bien de formations à la recherche documentaire.

Mme ROIGNOT remercie pour la présentation et fait part d'une inquiétude exprimée par plusieurs collègues au sujet de la BU LLSH, dont les horaires ont été réduits cette année. Elle rappelle que la bibliothèque était auparavant ouverte de 8h à 20h contre une ouverture de 9h à 17h aujourd'hui, et souhaite comprendre les raisons de cette réduction.

M. SERISIER répond que cette réduction des horaires n'a pas été décidée par volonté, mais qu'elle résulte d'une contrainte structurelle forte, liée notamment au manque d'effectifs disponibles pour assurer l'ouverture des trois grands sites du SCD (Sciences, Droit, Lettres). En effet, deux personnels sont actuellement en absence de très longue durée sur la BU Lettres et 1,6 sur la BU de droit. Ces absences ont conduit à un volume d'heures supplémentaires qui ont généré beaucoup de difficultés internes de fonctionnement. Il n'était donc pas possible de continuer sur cette trajectoire à la rentrée de septembre. La décision a ainsi été fondée sur une analyse très fine de la fréquentation, effectuée demi-heure par demi-heure, afin de cibler précisément les périodes les moins fréquentées. Concernant la BU lettres, cette étude de fréquentation a mis en évidence que les créneaux de 8h à 9h le matin et de 17h à 20h le soir étaient très faiblement utilisés par les étudiants. Il ne s'agit donc pas de dire que la fermeture est justifiée ou souhaitable, mais de constater que dans un contexte contraint en effectifs, il a fallu faire des choix afin d'éviter une dégradation du service sur l'ensemble des bibliothèques. M. SERISIER insiste sur le fait que cette décision vise avant tout à préserver les conditions de travail des agents et à éviter des situations d'épuisement dans les équipes. Il indique qu'il a personnellement fait le choix d'une fermeture partielle de la BU Lettres sur les créneaux les moins fréquentés, afin de maintenir la qualité du service sur les autres plages horaires. Il précise que les constats chiffrés montrent des écarts de fréquentation significatifs entre les BU : la BU Sciences et la BU Droit enregistrent environ trois fois plus de fréquentation que la BU Lettres. En ramenant ces données au nombre d'usagers potentiels (c'est-à-dire aux effectifs complets de chaque composante, et non aux seuls inscrits actifs), on observe 89 entrées par usager actif en DEG, contre 45 entrées par usager actif en LLSH. M. SERISIER ajoute que ces décisions sont des choix contraints, et non des choix volontaristes : il n'a jamais été question de fermer la BU Lettres par principe ou par préférence, mais de faire face à des limitations réelles de personnel et d'assurer la continuité du service dans les meilleures conditions possibles. M. SERISIER tient également à répondre à un tract syndical, notamment diffusé par le NPA, qui mentionnait des problèmes de fuites d'eau à la BU Lettres ayant conduit à des fermetures. Il dément formellement ces affirmations : des réparations ont bien été réalisées à la rentrée de septembre, ce qui a permis une amélioration réelle de la situation. Il précise qu'il n'y a jamais eu de fermeture prolongée de la BU Lettres liée à des infiltrations d'eau, sauf une journée en 2024. Il insiste sur le fait que ces incidents sont restés ponctuels et ont été pris en charge rapidement. Concernant la possibilité d'un retour à des horaires élargis, M. SERISIER se montre prudent. Il indique qu'il n'est pas en mesure de s'engager sur une date précise à ce stade, mais que des ajustements pourraient être envisagés à partir du 1er janvier, si la situation en termes d'effectifs le permet.

Le Président prend ensuite la parole pour replacer le débat dans un cadre plus général. Il reconnaît que les horaires étendus (comme une ouverture de 8h à 20h) sont séduisants sur le papier, mais qu'il faut aussi regarder la réalité de l'usage. Il cite l'exemple de la BU Sciences, qui est ouverte jusqu'à 20h, et explique que les plages horaires du matin, notamment de 8h à 9h, sont très peu fréquentées. Sur plusieurs milliers d'étudiants, la fréquentation moyenne sur ce créneau est de 3,1 étudiants entre le 1er septembre 2024 et le 31 août 2025, alors qu'à d'autres moments de la journée, la fréquentation atteint jusqu'à 184 étudiants simultanément.

Le Président estime qu'il faut être raisonnable et lucide : maintenir des créneaux très faiblement utilisés représente un coût humain et financier important, dans un contexte où les moyens budgétaires n'augmenteront pas l'année prochaine. Il indique que le Conseil d'administration devra se pencher sur des arbitrages difficiles en matière de répartition des moyens, notamment pour les bibliothèques universitaires.

Il affirme assumer pleinement le choix de concentrer les ressources sur les plages horaires les plus fréquentées, estimant que cela correspond à une gestion responsable des moyens publics. Toutefois, il reconnaît que les créneaux du soir méritent une attention particulière, car ils sont très utilisés et très attendus par les étudiants, et qu'il faudra probablement renforcer les efforts sur cette période.

Le Président conclut en rappelant que cette situation est subie et non choisie : elle découle d'un contexte de contrainte budgétaire et de ressources humaines limitées. Les décisions prises visent à minimiser l'impact sur les usagers tout en préservant la qualité et la continuité du service public.

Mme ROIGNOT considère que cette décision peut être assimilée à une dégradation du service public.

Le Président confirme, en effet, que cette réduction d'horaires n'est en aucun cas une amélioration.

M. ZOUKOUA intervient en indiquant que l'allongement des horaires d'ouverture des BU ne garantit pas nécessairement une amélioration du service. Il faut avant tout trouver un mode de fonctionnement optimal, en tenant compte des conditions de travail et du rythme de vie des personnels. Il souligne qu'il serait paradoxal de vouloir rallonger les horaires sans considérer ces contraintes humaines. Il ajoute qu'il existe plusieurs sites de bibliothèques au sein du pôle universitaire, et que si une BU ferme plus tôt, les étudiants peuvent se reporter sur un autre site, comme celui de sciences ou de droit, également accessible.

Mme ROIGNOT réagit en indiquant qu'à travers ce raisonnement, on finit par accepter, presque sans débat, une dégradation du service public.

Mme FOUQUET explique qu'elle intervient pour relayer la pétition évoquée précédemment par Mme ROIGNOT, portée par des étudiantes de lettres. Cette pétition dénonce une rupture d'égalité entre les étudiants selon leur composante : les étudiants de lettres voient leur BU fermer à 17h, soit au moment même où leurs cours se terminent, ce qui les empêche de l'utiliser de manière effective. À l'inverse, les étudiants en sciences disposent d'une BU ouverte jusqu'à 22h, ce qui leur permet de travailler le soir. Elle interroge aussi sur le report de fréquentation : vers quelles BU vont se diriger les étudiants de lettres désormais ? Vers la BU de droit, déjà saturée le soir, ou celle de sciences, également très fréquentée ? Cette situation est problématique et mobilise fortement les étudiants, ce qui est rare. La pétition a recueilli 600 signatures, ce qui démontre l'ampleur du malaise et la portée symbolique de cette fermeture anticipée.

Le Président reconnaît que cette mobilisation n'est pas anodine et témoigne d'un vrai problème. Il admet que la fermeture à 17h pose en effet des difficultés particulières, notamment pour les étudiants qui sortent de cours. Il interroge M. SERISIER sur des données précises de report de fréquentation ainsi que sur les pistes envisagées pour y remédier.

M. SERISIER répond qu'il existe effectivement un report partiel de fréquentation vers d'autres BU, mais qu'il est difficile de le mesurer statistiquement. Il préfère donc se baser sur les observations de terrain et les discussions avec les étudiants. Il explique qu'il lui arrive personnellement d'assurer les fermetures, notamment à la BU DEG le vendredi soir, ce qui lui permet d'échanger directement avec les usagers. Ces discussions montrent qu'un certain nombre d'étudiants de lettres viennent effectivement travailler dans les BU de droit ou de sciences. Selon leurs retours, ils y trouvent des espaces de travail adaptés, avec des places disponibles et même davantage de salles de travail en groupe qu'à la BU Lettres. En revanche,

l'accès aux collections spécifiques constitue la principale difficulté : les ouvrages de lettres et sciences humaines sont moins disponibles ailleurs. Il précise toutefois que les collections numériques dans ce domaine se sont beaucoup développées, même si elles n'atteignent pas encore le niveau d'accessibilité de celles du droit ou des sciences.

Le Président lui demande s'il existe une piste concrète pour améliorer la situation.

M. SERISIER répond que le SCD est actuellement en phase de recrutement : un renfort de personnel est attendu courant novembre, et un nouveau cadre doit arriver début décembre. Avec ces arrivées, il envisage une amélioration des horaires dès janvier, avec pour objectif d'étendre l'ouverture jusqu'à 18h du lundi au jeudi, dans un premier temps. Il explique que l'analyse de fréquentation montre que le créneau 17h-18h est le plus crucial et le plus demandé. Il précise aussi que la fréquentation après 18h reste faible, comparable à celle du créneau 8h-9h le matin, ce qui limite la pertinence d'une ouverture tardive dans le contexte actuel. M. SERISIER élargit ensuite la réflexion à une vision plus structurelle. Il rappelle que l'université fait face à un morcellement documentaire : les collections et les étudiants sont répartis sur plusieurs sites, parfois éloignés de leurs lieux d'enseignement. Il cite notamment le campus Madeleine, qui devient un pôle universitaire majeur avec une forte fréquentation prévue de la part des étudiants, y compris au-delà du droit et de l'économie. Il estime qu'à terme, le campus Madeleine devra être un site ouvert à toutes les disciplines et pas uniquement aux étudiants de l'UFR DEG. Inversement, il souligne que certains étudiants, comme ceux de Staps ou de l'IUT, n'ont pas de bibliothèque à proximité immédiate, et que les réorganisations documentaires à venir (comme le transfert des collections de droit et de gestion vers Madeleine) nécessiteront une réflexion globale sur l'équité d'accès aux ressources. Il plaide donc pour une vision unifiée de la documentation universitaire, rappelant qu'autrefois (dans les années 1970-80), il existait une centralisation documentaire sur un même site, ce qui facilitait la mutualisation des ressources. Certains ajustements seront nécessaires : par exemple, il ne serait pas incohérent de prévoir quelques ouvrages de santé à Madeleine, compte tenu de la proximité géographique de certains étudiants, notamment ceux de médecine qui fréquentent déjà la BU Lettres parce qu'elle est calme et propice au travail individuel. Enfin, il signale un dernier point technique : les documents anciens de la BU Lettres sont actuellement transférés vers la BU Sciences, car cette dernière offre des conditions optimales de conservation, notamment en matière de traitement de l'air. Cela illustre les contraintes matérielles et sanitaires qui s'ajoutent aux contraintes humaines et organisationnelles. Il conclut en insistant sur la nécessité de travailler collectivement à un équilibre entre accessibilité, qualité des services et conditions de travail, tout en tenant compte de la réalité des flux d'étudiants et des ressources disponibles.

M. MONTILLOT rappelle que le Learning Center de Madeleine a précisément été conçu pour répondre à ces besoins d'amplitude horaire : il sera ouvert tard le soir et accessible à l'ensemble des étudiants, voire aux lycéens, conformément au projet initial.

Le Président conclut en confirmant ce point : le Learning Center de Madeleine jouera un rôle central dans la réorganisation documentaire et la vie étudiante, et l'université compte sur le soutien de la Métropole pour garantir des horaires d'ouverture élargis. Il remercie M. SERISIER pour sa présentation détaillée et pour sa vision globale du fonctionnement et de l'évolution des bibliothèques universitaires.

POLITIQUE FORMATION ET VIE ETUDIANTE

5. Création de la licence « Professorat des écoles » pour la rentrée 2026 (INSPE).

Le Président invite Mme MAGNERON, Directrice de l'INSPE et M. RINGUEDE, Vice-président de la CFVU à présenter la création de la licence « Professorat des écoles » pour la rentrée 2026 (INSPE).

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. ABOUDA exprime son profond désaccord avec la réforme présentée, qu'il qualifie de catastrophique. Il s'étonne que l'Université d'Orléans, contrairement à l'Université de Tours, ait choisi de s'engager dans cette voie et de déposer un dossier dans le cadre de cette réforme. Il questionne le caractère universitaire du dispositif, dans la mesure où le contenu de la formation est entièrement défini par les inspecteurs, ne laissant aucune marge de manœuvre académique à l'université. Il estime que ce contenu est, de surcroît, discutable sur le fond. Il souligne ensuite que cette réforme risque de créer un déséquilibre entre les composantes, en surchargeant certaines d'entre elles tout en plaçant d'autres en difficulté, voire en situation de chômage technique. Il cite notamment les Sciences du langage, qu'il juge directement impactées. Il ajoute que les passerelles envisagées entre formations sont à sens unique, conduisant à une fermeture des parcours pour les étudiants. Il considère la nouvelle licence comme une formation « terminalisante », orientée de manière exclusive vers un seul débouché, avec très peu de possibilités de réorientation. Il conclut en indiquant être abattu par ce projet, qu'il juge contraire aux orientations souhaitables pour l'université.

Le Président souhaite replacer la discussion dans un cadre plus général. Deux domaines disciplinaires en particulier subissent de manière récurrente des réformes successives imposées par la sphère politique : la formation des enseignants et la formation dans le domaine de la santé. Ces secteurs sont particulièrement exposés, car chacun pense savoir comment ils doivent fonctionner, à la différence de domaines plus techniques comme la physique, sur lesquels peu de non-spécialistes interviennent. Cette instabilité est structurelle et il n'y a guère d'espoir qu'elle cesse à court terme. Il admet également que la pertinence de certaines réformes est discutable, évoquant le cas du secteur de la santé, dont la réforme actuelle suscite de nombreuses réserves mais dont la mise en œuvre reste inévitable, les décisions étant prises en amont de toute concertation. Abordant la réforme en cours, le Président précise qu'elle comporte aussi des aspects positifs, notamment l'ouverture d'une voie d'accès à l'enseignement dès la sortie du baccalauréat. Il rappelle que la voie disciplinaire traditionnelle demeure, avec un objectif de répartition fixé par le ministère à 60 % des futurs enseignants formés par la nouvelle licence « Professeur des écoles » et 40 % par les licences disciplinaires.

Mme MAGNERON confirme cette orientation en précisant que l'objectif du ministère est bien de voir 60 % des futurs professeurs des écoles passer par cette nouvelle licence, sans pour autant fermer la voie disciplinaire classique.

Le Président poursuit en indiquant que cette réforme interroge la nature même des licences générales existantes. Il estime que, lorsque la majorité des étudiants d'une licence disciplinaire se destine à l'enseignement plutôt qu'à un master de recherche ou disciplinaire, cela pose question sur l'équilibre de la formation. Il fait un parallèle avec les IUT, rappelant que, de la même manière, l'objectif d'un IUT n'est pas d'alimenter massivement les écoles d'ingénieurs. Il insiste donc sur la nécessité d'une réflexion plus large sur les parcours post-licence et leur articulation avec les voies professionnalisantes. Le Président reconnaît également que la mise en œuvre de cette réforme s'est faite dans un contexte très contraint. Les équipes ont dû commencer à construire la formation sans disposer de l'ensemble des textes réglementaires et les informations sont souvent parvenues tardivement, voire de manière incomplète.

Cette situation a rendu difficile l'organisation d'une concertation large et structurée. La coordination entre les différents sites, notamment Orléans et Tours, a, par ailleurs, complexifié encore davantage la démarche. Il précise toutefois qu'il n'y a pas eu de volonté particulière de l'INSPE de travailler en vase clos.

M. ABOUDA rappelle qu'il est de la responsabilité de l'établissement d'anticiper les effets d'une telle réforme sur l'ensemble des composantes et d'associer les collègues en amont des décisions.

Le Président acquiesce en reconnaissant que ce constat est partagé. L'établissement a bien identifié les difficultés potentielles et alerté les responsables de formation concernés. Des données ont d'ailleurs été transmises pour signaler les changements à venir. Toutefois, l'université a dû avancer au rythme des informations reçues, qui étaient encore incertaines il y a un an. Il réaffirme enfin que les licences dont la finalité principale était l'accès au master enseignement doivent désormais s'interroger sur leur positionnement et leur équilibre.

Mme MAGNERON précise les modalités opérationnelles du travail en cours. Elle indique s'être rendue, avec M. RINGUEDE, au sein de l'UFR LLSH afin de présenter la future licence Professorat des écoles (LPE). Elle rappelle que les contenus officiels n'ont été transmis par le ministère qu'au mois de septembre, ce qui explique l'absence de maquette complète jusqu'à présent. Le travail d'élaboration peut désormais commencer. Le référentiel de contenu est extrêmement précis, ce qui réduit la marge d'adaptation locale. L'INSPE ne disposant pas de toutes les compétences nécessaires, il sera indispensable de solliciter la collaboration des collègues des UFR. Les compétences existent au sein de l'Université d'Orléans et il appartient à l'INSPE de recenser ses besoins afin d'associer les enseignants des autres composantes lorsque cela sera nécessaire.

Le Président souligne qu'un des éléments les plus marquants de cette réforme est la remise en cause progressive de la liberté académique. Le premier signe sérieux de cette dérive est apparu lors de la mise en place de l'unité d'enseignement obligatoire sur la transition écologique. À cette occasion, les universités n'ont pas été invitées à définir les compétences à développer mais se sont vu imposer le contenu même des enseignements. Ceci est d'autant plus dommageable que sur le plan scientifique certains de ces contenus lui paraissent discutables. Le Président ajoute que la même logique se retrouve désormais dans la réforme de la LPE, où les établissements ne sont plus consultés pour organiser la formation ou en définir les objectifs, mais reçoivent directement un contenu prescriptif. Il cite également le cas de la première année des études de santé, pour laquelle un programme national est envisagé afin d'uniformiser les formations. Il conclut en constatant que les universitaires se voient de plus en plus imposer des enseignements sur lesquels ils n'ont plus de prise.

Mme PARET remercie Mme MAGNERON pour sa présentation et souligne l'importance des dispositifs permettant aux étudiants de réorienter leur parcours en cours de formation, dès lors qu'ils constatent sur le terrain que le métier d'enseignant ne correspond pas à leurs aspirations. Elle rappelle que cette souplesse d'orientation était un élément central des anciennes licences professionnelles, qui favorisaient le développement de compétences transversales permettant de repenser son projet professionnel. Elle fait également référence à un rapport récent soulignant la baisse continue de l'attractivité du métier d'enseignant en France et exprime ses doutes quant à la capacité de cette réforme à inverser cette tendance. Elle attire enfin l'attention sur la question de la mise en stage, en s'interrogeant sur les moyens qui seront consacrés aux maîtres de stage et à leur formation continue. Selon un rapport de la Cour des comptes, la formation continue des enseignants connaît un effondrement préoccupant et les mêmes personnels sont souvent sollicités à répétition. Elle plaide pour une approche plus cohérente de l'alternance entre les lieux de formation et de pratique professionnelle.

Mme MAGNERON reconnaît la pertinence de cette remarque et indique qu'il s'agit d'une préoccupation partagée avec le rectorat. Elle précise que la mise en stage implique nécessairement la mobilisation de tuteurs, et que leur formation relève de la formation continue. Pour pouvoir répondre efficacement à ce besoin, il est nécessaire que le rectorat exprime clairement ses attentes et précise les moyens disponibles dans le cadre de l'École académique de la formation continue. Elle rappelle que l'Université d'Orléans dispose d'une expertise reconnue en matière de formation des tuteurs, et que ce travail concerne à la fois ceux qui encadreront les étudiants de la LPE et ceux des masters MEEF 2e année, dont le dossier d'accréditation est en cours d'élaboration et sera prochainement présenté au Conseil d'administration.

Mme TRICARD lit ensuite l'explication de vote présentée au dernier conseil d'institut, reflétant la position commune suivante des membres des listes NSU, du SNESUP et d'une partie des collègues de l'université :

« Les élu·es de la liste NSU et les membres du Snesup-FSU reconnaissent le travail important fourni par les collègues pour l'élaboration du dossier d'accréditation dans un temps très court et avec des contraintes lourdes.

Le travail de mise en place de la réforme se fait dans un contexte très contraint et une orientation que nous contestons depuis le début. Avec les autres organisations syndicales, la FSU a rejeté le projet de cadrage LPE au CNESER au mois de juillet (comme celui du M2E le 9 septembre). En cohérence avec les positions défendues nationalement, nous ne voterons pas pour ce dossier. Il comporte des points positifs, par exemple, le portage par l'INSPE CVL de la licence LPE, mais aussi de nombreux points qui posent problème : réforme imposée sans concertation, à moyens constants, dispositif « fast-track », injonction sur la composition des équipes, sur les contenus... Le ministère a mis en place des groupes de travail, dans lesquels les organisations syndicales ont fait des propositions très convergentes sur un certain nombre de points, posé des questions précises : pas de réponses ou refus de discussion.

Surtout, pour la situation locale, la situation des centres de Blois et de Bourges notamment, puisqu'ils ne sont pas "choisis" pour accueillir la LPE est particulièrement inquiétante. Contrairement à ce qu'affirme le dossier, le maillage territorial sera lacunaire ce qui ne semble pas cohérent avec la volonté d'attirer des jeunes vers le métier d'enseignant, et qui fragilise les services des collègues et leurs conditions de travail. Les équipes, qui n'ont pas été consultée pour ces choix, s'y opposent.

Pour toutes ces raisons, nous sommes dans l'obligation de voter contre ce projet. Les dossiers qui vont remonter au ministère doivent rendre visible l'opposition des représentants des personnels. ».

Le Président remercie Mme TRICARD pour cette explication de vote. Il précise que, concernant le choix des sites retenus pour la LPE, les critères déterminants ont été les effectifs connus en matière de stages, afin d'assurer la faisabilité du dispositif. Il rappelle que la double tutelle université-rectorat impose une co-validation systématique des décisions.

Mme DE PERSIS interroge ensuite la direction sur la place réservée à l'enseignement des sciences dans la maquette de la LPE, rappelant que les anciennes licences accordaient une importance notable à cette dimension, essentielle pour promouvoir la culture scientifique dès l'école primaire.

Mme MAGNERON précise que le volume horaire dédié aux sciences est clairement défini dans le bloc 1, selon un cadrage national. Elle indique que les étudiants bénéficieront également d'enseignements scientifiques dans le cadre du master MEEF 1er degré. Par rapport aux dispositifs antérieurs, le volume horaire consacré aux sciences a même tendance à augmenter. Elle ajoute que les différentes disciplines peuvent intervenir de manière transversale dans le cadre de projets interdisciplinaires. Concernant les épreuves d'admissibilité, les étudiants devront choisir trois domaines parmi quatre : arts, sciences expérimentales et technologies, histoire-géographie et langues.

Mme MARTINS DA SILVA exprime ensuite les inquiétudes de certains collègues des centres de Blois et de Bourges, non retenus pour accueillir la LPE. Elle demande s'il est prévu un accompagnement particulier en cas d'évolution ou de fermeture de ces centres.

Le Président répond qu'il est informé de ces inquiétudes, mais regrette la manière dont elles se sont exprimées. Il déplore que certains collègues, sur la base de rumeurs, aient choisi d'alerter directement des élus locaux plutôt que d'en discuter avec leur hiérarchie ou la présidence. Il considère cette démarche comme inappropriée et contre-productive, soulignant que les élus locaux eux-mêmes ont exprimé leur incompréhension face à de telles sollicitations. Il rappelle qu'aucune fermeture de centre n'a été décidée à ce jour et qu'une absence d'ouverture de formation ne signifie pas la fermeture du site. Le Président précise que si, à terme, certaines situations devaient être réexaminées (notamment lorsque le ratio personnels/étudiants est très supérieur à la moyenne), toute décision serait précédée d'un dialogue avec les équipes concernées. Il rappelle l'exemple du centre de Saint-Jean, dont la fermeture avait été accompagnée et n'avait entraîné aucun départ contraint.

Mme MARTINS DA SILVA note que le transfert des personnels à l'époque s'était néanmoins fait dans la douleur, plusieurs collègues ayant exprimé leur opposition au déménagement.

Le Président reconnaît que la réorganisation avait pu être difficile sur le plan humain, mais réaffirme qu'aucun poste n'avait été supprimé. Il estime que si, à l'avenir, une fermeture devait intervenir, la même logique d'accompagnement serait appliquée. Il évoque néanmoins des coûts de fonctionnement très élevés sur certains sites, qui nécessitent une réflexion collective.

Mme TRICARD indique comprendre les remarques du Président mais souligne que l'inquiétude des collègues sur ces centres est réelle et très forte. Elle regrette un manque de clarté sur la situation à venir, les perspectives de maintien des postes et la possibilité pour certains collègues issus du second degré de réintégrer leur corps d'origine.

Le Président répond qu'à ce jour, aucune demande de rendez-vous, aucun courrier et aucune sollicitation syndicale n'ont été adressés à la présidence. Il considère que la voie normale d'expression des inquiétudes est le dialogue interne, et non la médiatisation ou l'intervention d'acteurs extérieurs. Il affirme que les interrogations soulevées sont légitimes et méritent d'être discutées, mais insiste sur l'importance du canal institutionnel. Il conclut en précisant que des situations similaires dans d'autres académies ont pu contribuer à amplifier les rumeurs, et que d'autres établissements risquent de rencontrer prochainement des difficultés comparables.

Le Président soumet la création de la licence « Professorat des écoles » pour la rentrée 2026 (INSPE) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	21
Membres représentés :	6
Total :	27

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	27
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	27
Pour :	20
Contre :	7

→ **Vote du Conseil** : la création de la licence « Professorat des écoles » pour la rentrée 2026 (INSPE) est adoptée.

Le Président remercie chaleureusement Mme MAGNERON ainsi que l'ensemble des collègues impliqués au sein de l'INSPE pour le travail accompli. Ce travail s'effectue dans des conditions particulièrement difficiles, avec des délais de plus en plus restreints pour mener à bien les missions et élaborer les dossiers. Le Président tient à saluer l'investissement et la rigueur dont font preuve les équipes malgré un contexte contraint, rappelant que la qualité du travail réalisé témoigne de leur professionnalisme et de leur engagement au service de l'établissement et des étudiants.

6. Ouverture du Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures (CPES) « Sciences des données, environnement et gestion des ressources naturelles » commun à l'UFR DEG et à l'OSUC pour septembre 2026.

Le Président introduit le point suivant à l'ordre du jour en précisant qu'il présente une situation quelque peu particulière car une irrégularité a été constatée a posteriori. En effet, bien que la formation ait été inscrite sur Parcoursup, elle n'avait pas encore été formellement votée par le Conseil d'administration. Cette omission résulte d'un enchaînement de travaux menés dans un calendrier particulièrement resserré. Le rectorat a pleinement accompagné l'université dans la construction du dossier, lequel a été traité avec efficacité et réactivité. Toutefois, lorsqu'une demande du ministère a été formulée pour obtenir le procès-verbal du Conseil d'administration validant la formation, il est apparu que ce vote n'avait jamais eu lieu. Le Président présente ses excuses à l'ensemble du Conseil, reconnaissant ouvertement l'erreur et en assumant la responsabilité. Il ajoute que, fort heureusement, cette ouverture anticipée n'a pas eu de conséquences majeures, la formation n'ayant accueilli aucun candidat (ou un nombre très limité) sur la session concernée. La décision a donc été prise de reporter l'ouverture effective de la formation d'un an, ce qui permet de régulariser la situation et de procéder cette année au vote dans les formes requises. Le Président affirme que toutes les procédures seront désormais respectées scrupuleusement afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

Le Président invite M. TOURNASSAT, Directeur de l'OSUC à présenter l'ouverture du Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures (CPES) « Sciences des données, environnement et gestion des ressources naturelles » commun à l'UFR DEG et à l'OSUC pour septembre 2026.

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. REY attire l'attention du Conseil sur la difficulté à pérenniser ce type de formations. Il rappelle que plusieurs formations similaires ont été ouvertes puis fermées au cours des dernières années, leur statut hybride rendant leur maintien délicat. Il salue néanmoins la démarche entreprise et souhaite bon courage aux équipes impliquées. Il indique avoir échangé avec plusieurs personnes du lycée Pothier, lesquelles, en juin dernier, n'étaient pas informées de l'ouverture potentielle du CPES. Il relève que le lycée Pothier ne semble pas pleinement impliqué dans le projet à ce stade.

M. TOURNASSAT répond que les échanges avec le lycée Pothier sont en réalité réguliers depuis plus d'un an et demi, impliquant le proviseur, le proviseur adjoint et plusieurs enseignants des classes préparatoires. Si l'ensemble des enseignants n'est pas concerné, il reconnaît qu'il existait initialement de fortes réticences, mais qu'un groupe d'enseignants de la prépa est désormais pleinement convaincu de la pertinence du projet. Il précise que le programme de la L1 vient d'être finalisé et qu'environ 80 % des enseignements seront dispensés au lycée Pothier, en lien étroit avec leurs équipes. Des renforts seront apportés par d'autres lycées, via un financement dégagé par le rectorat sous forme d'heures complémentaires, lesquelles deviendront à terme des heures statutaires.

Le Président confirme que le projet a été lancé conjointement entre la présidence de l'université et la direction du lycée Pothier avant d'être présenté aux équipes. Il souligne que la réticence initiale des enseignants de classes préparatoires n'est pas surprenante, celle-ci étant fréquente dès lors qu'il s'agit de projets de rapprochement entre l'université et les lycées. Il insiste néanmoins sur l'intérêt de ce type d'initiatives, qui favorisent le rapprochement des corps enseignants du secondaire et de l'université autour d'un projet commun de formation.

M. CATEL indique avoir étudié en détail le contenu de la maquette, qu'il juge intéressant et original au regard des compétences qu'elle associe. Il interroge toutefois sur le financement, relevant une volumétrie horaire importante (environ 2 300 heures sur trois ans) soit près d'une année d'enseignement supplémentaire comparativement à une formation type INSPE (environ 1 500 heures).

Le Président répond que la formation bénéficie d'un financement spécifique. Il rappelle que la qualité d'une formation ne se mesure pas au volume horaire dispensé, soulignant que de nombreux étudiants français sont souvent étonnés, à l'étranger, du faible volume horaire dans d'autres systèmes universitaires pourtant très performants. Concernant le financement, il précise qu'un poste est pris en charge par le rectorat la première année, puis qu'un poste de PRAG sera créé à l'université à partir de la deuxième année. Un soutien financier complémentaire est prévu pour un poste administratif, compte tenu d'une gestion partagée entre le lycée et l'université, ce financement étant abondé par le rectorat.

Le Président ajoute que l'obtention de ces financements s'explique par deux raisons principales : d'une part, la volonté affichée de l'université de défendre la présence de formations d'excellence en son sein, ce qui a retenu l'attention du ministère ; d'autre part, le fort soutien institutionnel apporté par les recteurs successifs, qui l'a porté jusqu'à son aboutissement.

M. PILLIÈRE exprime une appréciation globalement positive sur cette formation, la jugeant pertinente dans un contexte où la valorisation des ressources naturelles et des savoirs appliqués devient un enjeu stratégique. Il note cependant que le contenu semble davantage orienté vers la géologie, l'exploration et la caractérisation, sans volet clair de transformation ou de valorisation, et interroge sur la présence éventuelle de la « science des procédés » dans le programme.

M. TOURNASSAT précise qu'il s'agit d'une formation de niveau licence, et que les aspects relatifs à la transformation et à l'exploration sont plutôt des spécialités de niveau master. Les étudiants recevront une formation de base leur permettant d'intégrer par la suite des masters sélectifs spécialisés dans ces domaines. Cette licence se distingue par son fil conducteur autour du numérique, intégré de manière plus précoce qu'en licence classique de

géosciences. Les étudiants suivront donc une formation différente, plus transversale et orientée vers la gestion numérique des données géoscientifiques. Concernant les financements européens potentiels, il indique que cette piste n'a pas encore été explorée mais pourrait être envisagée ultérieurement.

Mme FOUQUET interroge sur le contenu de la formation, évoquant des éléments du diaporama mentionnant la finance verte et la transition écologique. Elle exprime une inquiétude quant à l'absence apparente d'une approche critique de l'extractivisme, estimant que la présentation semble orientée vers une approche productiviste des géosciences, peu compatible avec les enjeux d'urgence écologique actuels.

M. TOURNASSAT répond qu'il ne partage pas cette lecture. Il précise que la formation ne se limite pas à l'approche géoscientifique : elle intègre également des enseignements en économie et en gestion, avec un accent fort sur la gestion durable des ressources, et non sur leur extraction. Les modules incluent notamment la sociologie de l'environnement, les politiques économiques, ainsi que des cours sur la croissance, le développement et l'environnement. En géosciences, le terme « ressources » ne se limite pas aux ressources minérales, mais englobe l'ensemble des ressources naturelles, notamment l'eau (en termes de quantité et de qualité) ainsi que les enjeux liés aux changements globaux et au réchauffement climatique. Il conclut en affirmant que la formation est clairement orientée vers une approche de gestion durable et responsable.

Le Président soumet l'ouverture du Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures (CPES) « Sciences des données, environnement et gestion des ressources naturelles » commun à l'UFR DEG et à l'OSUC pour septembre 2026 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	6
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	1
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : l'ouverture du Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures (CPES) « Sciences des données, environnement et gestion des ressources naturelles » commun à l'UFR DEG et à l'OSUC pour septembre 2026 est adoptée à l'unanimité.

Le Président indique que le point n°7 nécessite également la présence de M. TOURNASSAT. Il propose ainsi d'inverser l'ordre du jour et de traiter immédiatement le point relatif à la révision des statuts de l'Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre-Val de Loire (OSUC).

En conséquence, une inversion est proposée entre ce point et celui concernant l'attribution des subventions aux projets associatifs dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE), issu de la commission du 25 septembre 2025.

AFFAIRES GENERALES

7. Révision des statuts de l'Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre-Val de Loire (OSUC).

Le Président invite M. TOURNASSAT, Directeur de l'OSUC à présenter la révision des statuts de l'Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre-Val de Loire (OSUC).

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président soumet la révision des statuts de l'Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre-Val de Loire (OSUC) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	6
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	1
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la révision des statuts de l'Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre-Val de Loire (OSUC) est adoptée à l'unanimité.

POLITIQUE FORMATION ET VIE ETUDIANTE

8. Attribution des subventions aux projets associatifs dans le cadre du fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) - commission du 25/09/2025.

Le Président invite M. MOAL, Vice-président délégué vie des campus à présenter l'attribution des subventions aux projets associatifs dans le cadre du fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) - commission du 25/09/2025.

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme MARTINS DA SILVA interroge sur la répartition des projets présentés dans le cadre du FSDIE. Elle remarque qu'un grand nombre de projets proviennent d'associations de l'UFR DEG, alors que peu d'autres associations semblent représentées. Elle demande s'il s'agit réellement de la totalité des projets reçus ou si d'autres ont été écartés.

M. MOAL explique qu'il existe une forte saisonnalité dans le dépôt des projets. Cette année, la première commission a été avancée, ce qui pourrait expliquer la surreprésentation des associations de l'UFR DEG, qui se sont montrées particulièrement organisées. Il précise qu'habituellement, la première commission se tient un peu plus tard, et qu'il s'attend à recevoir davantage de projets lors de la deuxième commission, notamment en provenance d'associations de l'UFR Sciences ou d'autres structures. Plusieurs associations ont indiqué avoir manqué la date limite de dépôt pour cette première session. Il ajoute qu'une collaboration a été mise en place avec AnimaFac, qui est intervenue sur les campus de proximité (Chartres,

Bourges, Châteauroux) afin d'accompagner les associations étudiantes dans la préparation de leurs projets et de leurs demandes de subvention. L'objectif est de renforcer la participation et de favoriser une meilleure représentativité territoriale des initiatives étudiantes.

Le Président souligne que cette situation est effectivement cyclique : il se souvient d'une période où les projets provenaient majoritairement de Polytech, ce qui dépend souvent d'une ou deux personnes particulièrement actives dans une composante donnée. Il ajoute qu'actuellement, l'UFR DEG connaît probablement une dynamique interne forte, portée par un noyau d'étudiants motivés, ce qui explique leur visibilité dans cette session. Il estime que cette diversité dans le temps est positive.

M. MOAL confirme et précise que la tendance est encourageante, tout en rappelant la volonté de favoriser une répartition plus équilibrée entre les composantes. Il indique que le budget FSDIE pour l'année suivante a été revoté en commission CVEC, et qu'il sera en augmentation, afin de ne pas limiter le financement des projets lorsque ceux-ci sont jugés pertinents.

M. LARIGAUDERIE ajoute que ces initiatives contribuent également à l'attractivité de l'établissement.

M. MOAL conclut en soulignant la qualité et la créativité de plusieurs projets déposés, et réaffirme son souhait de voir, dès l'an prochain, davantage de demandes émanant des campus de proximité.

Le Président soumet l'attribution des subventions aux projets associatifs dans le cadre du fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) - commission du 25/09/2025 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	6
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : l'attribution des subventions aux projets associatifs dans le cadre du fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) - commission du 25/09/2025 est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

9. Présentation des conventions signées entre le 1^{er} septembre 2024 et le 1^{er} septembre 2025 dans le cadre de la délégation de pouvoir du Président accordée par le Conseil d'Administration.

Le Président présente les conventions signées entre le 1^{er} septembre 2024 et le 1^{er} septembre 2025 dans le cadre de la délégation de pouvoir du Président accordée par le Conseil d'Administration puis s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Il précise que, pour les prochaines séances, si certains membres souhaitent obtenir des informations complémentaires concernant la présentation des conventions signées, ils ne doivent pas hésiter à en faire la demande en amont de la réunion afin de faciliter les échanges et le bon déroulement des débats.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h45.

Le Président de l'Université d'Orléans

Éric BLOND